



Bienvenue dans notre association !

UN LIVRET D'ACCUEIL, pour quoi faire ?

L'accueil d'un-e nouveau-elle bénévole dans une association est **un moment clé**, aussi bien pour le-la bénévole accueilli-e que pour l'association qui accueille.

Pour que cette rencontre se passe au mieux, elle doit être préparée par l'association.

Le-la bénévole doit se sentir attendu-e et **obtenir l'ensemble des informations** essentielles sur l'association, de façon claire et concise.

Le livret d'accueil est un outil qui rassemble les informations essentielles à la bonne compréhension de l'objet et du fonctionnement de l'association.

Les associations sont invitées à le compléter, se l'approprier et/ou à s'en inspirer pour permettre un bon accueil et une intégration réussie de leurs nouveaux et nouvelles bénévoles.

Le livret est composé de 4 parties qui peuvent être utilisées indépendamment les unes des autres :

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

son histoire, son objet tel que défini dans les statuts

2. LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

3. LE PARCOURS PERSONNEL DU BÉNÉVOLE

4. LA VIE ASSOCIATIVE DANS LE GRAND EST

Quelques chiffres clés pour comprendre la place des associations dans la Région.



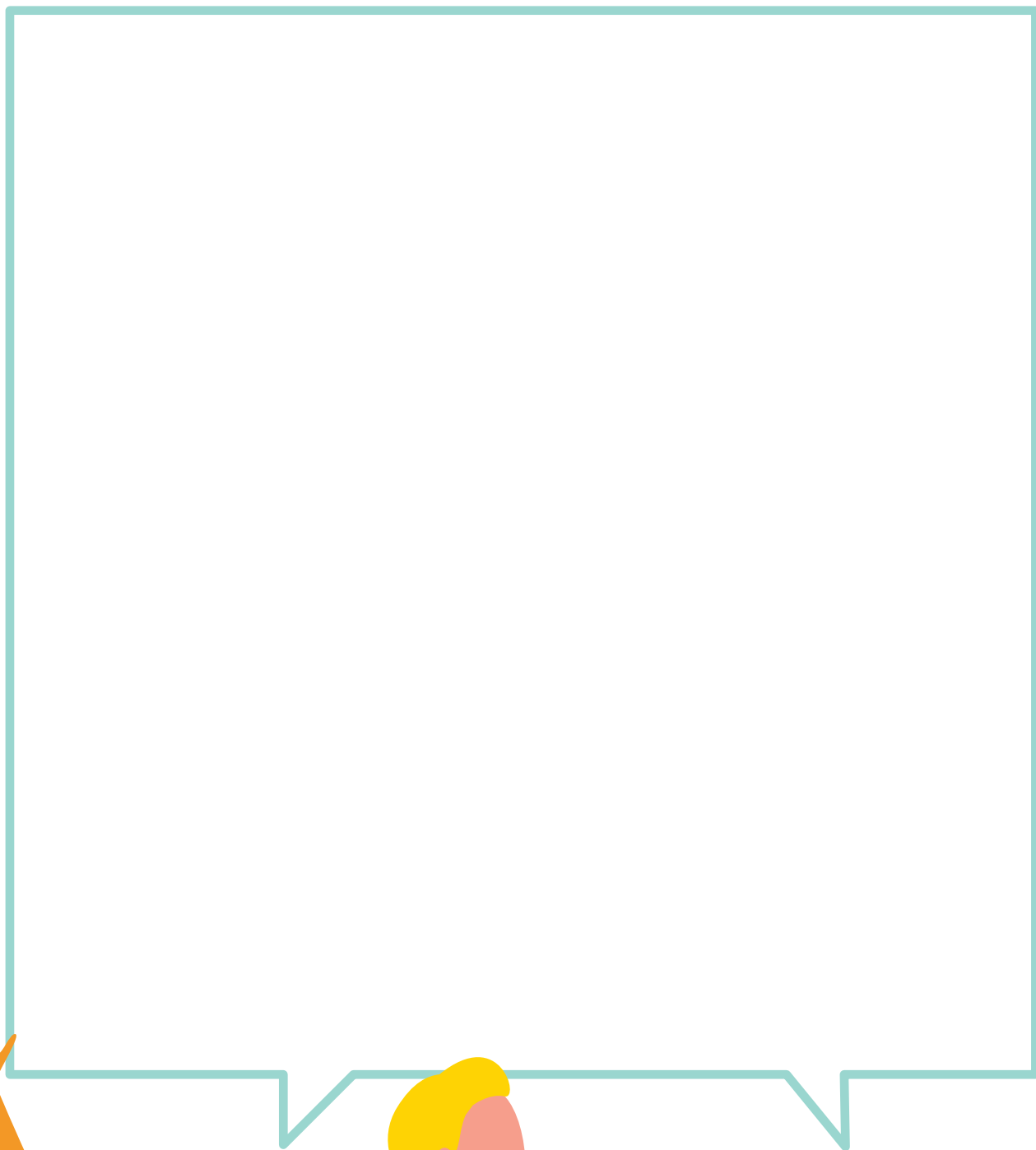
Le bénévolat est l'action de la personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif.



Avis du Conseil Économique Social et Environnemental du 28 juin 2022

Un bénévole fait don de son temps et trouve un accomplissement personnel dans une association. Son engagement est libre.

Le mot de bienvenue





1

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

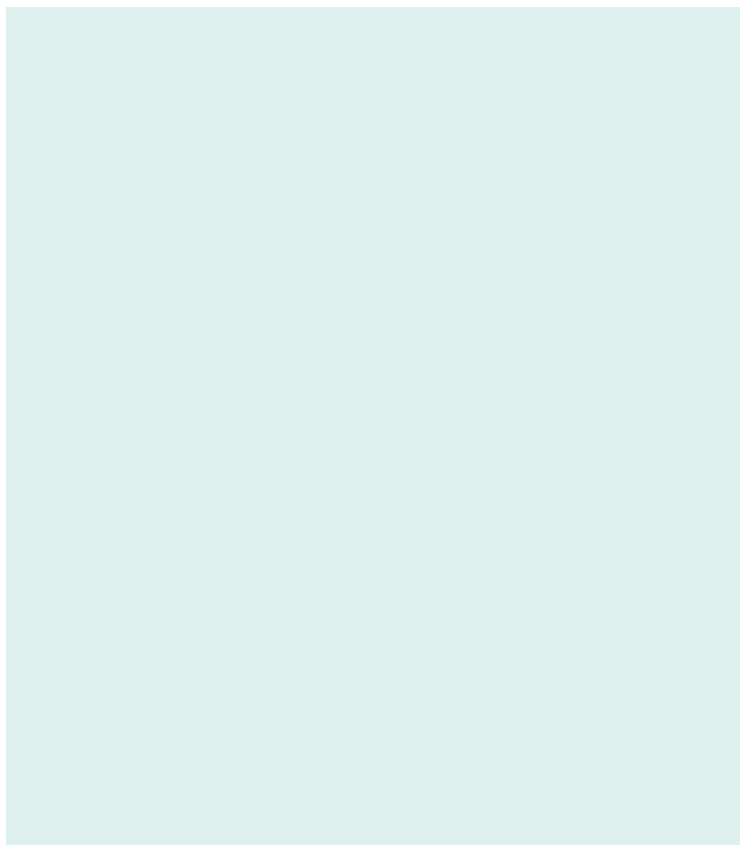
En quelques mots...



Pour en savoir plus, consultez les statuts

 VALEURS 

 HISTOIRE 





2

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Qui fait quoi ?



≡ INSTANCES DE GOUVERNANCE ≡

≡ ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION ≡



Pour en savoir plus, consultez le rapport d'activités

COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION

 Adresse :

 Email :

 Réseaux sociaux :

 Site Web :

CONTACTS

DOCUMENTS REMIS



Liste indicative

(statuts, règlement intérieur, bulletin d'adhésion, dépliant de présentation, rapport d'activités, charte d'engagement, fiche de mission, trombinoscope... et tout autre document utile)



3

PARCOURS DU BÉNÉVOLE

L'association s'engage

EN MATIÈRE D'INFORMATION

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,

EN MATIÈRE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans une convention d'engagement,

EN MATIÈRE DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, tutorat, compagnonnage, constitution d'équipes...,
- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées,
- si souhaité, à les aider dans des démarches de validation des acquis de l'expérience,

EN MATIÈRE DE COUVERTURE ASSURANTIELLE

- à leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

Le bénévole s'engage

- à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- à se conformer à ses objectifs,
- à respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein d'une convention d'engagement et éventuellement après une période d'essai,
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
- à collaborer avec les autres acteurs de l'association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles

L'activité bénévole est librement choisie ;

il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'association et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Extrait de la Charte du bénévolat

Consultez la charte du bénévolat dans son intégralité :

<https://www.francebenevolat.org/documentation/la-charte-du-benevolat-et-convention-d-engagements-reciproques>

Vous trouverez de nombreuses informations sur le bénévolat dans le guide :

https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_benevolat2022.pdf

Parcours du bénévole

→ Date d'arrivée :

≡ MISSIONS ≡

≡ MATÉRIEL ≡
mis à disposition

≡ RÉFÉRENT·E(S) ≡



≡ AUTRES INFORMATIONS ≡

≡ FORMATIONS proposées par l'association ≡

À son arrivée dans l'association et tout au long de son engagement, le-la bénévole peut ressentir le besoin d'être accompagné-e pour exercer au mieux ses missions.

Diverses formations sont à sa disposition pour développer ses compétences et sécuriser son engagement. Celles-ci peuvent être proposées au sein même de l'association, ou par d'autres structures.

≡ MONTÉE EN COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES ≡

Les Mouvements associatifs d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne, avec le soutien de la Région Grand Est, proposent des modules de montée en compétences gratuits à destination exclusive des bénévoles associatifs du Grand Est, quel que soit le secteur d'activité de l'association.

Sur ce portail, sont présentés les modules en présentiel, parfois en ligne, via le moteur de recherche (lieu et catégorie), et/ou la cartographie.

Les intervenants sont des professionnels du secteur associatif, experts dans leur domaine et connaisseurs des territoires comme des réalités associatives.



Informations et inscriptions :

<https://www.lemouvementassociatif-grandest.org/fr/formations.html>

Valorisation du bénévolat

Valoriser son expérience en tant que bénévole, c'est la mettre au service de ses projets personnels et professionnels. **Les compétences développées grâce à son implication au sein de l'association peuvent être un atout pour ses recherches d'emploi, une reconversion professionnelle ou encore l'acquisition d'un diplôme.**

LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN (CEC)

Le compte d'engagement citoyen (CEC) offre la possibilité, de façon volontaire, de recenser ses activités bénévoles sur la plateforme de services en ligne gratuite du Compte formation. Il permet de bénéficier, sous conditions, d'un forfait de financement sur le CPF (Compte Personnel de Formation), voire de jours de congés payés par l'employeur.

L'utilisation de ces droits relève de la liberté individuelle du bénévole.

La durée nécessaire à l'acquisition de ce forfait de 240 € sur votre CPF varie selon l'activité réalisée.

→ **Consulter Mon compte formation**
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/aide/mon-compte>

→ **Le CEC**
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/le-compte-engagement-citoyen-cec-0>

→ **Le congé d'engagement**
https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/conge_engagement.pdf

LA VALIDATION D'ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Depuis 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'est ouverte aux activités bénévoles. Concrètement, cette modalité peut permettre d'obtenir tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle, certificat de qualification professionnelle...) **La condition : justifier d'une expérience d'au moins 1 an (1 607 heures continues ou non) dans une activité en rapport direct avec la certification visée.**

→ **Auto-évaluer ses compétences**
<https://www.associations.gouv.fr/le-portefeuille-de-competences.html>

LE PASSEPORT BÉNÉVOLE

Le Passeport Bénévole proposé par France Bénévolat est un livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences mobilisées et/ou acquises.

→ **Pour en savoir plus :**
<https://www.francebenevolat.org/notre-association/passeport-benevole>

→ **Il existe d'autres passeports à découvrir sur**
https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_benevolat2022.pdf



Les lieux ressources



Guid'Asso
Grand Est

Le réseau Guid'Asso constitué de centres de ressources accompagne les associations dans leurs démarches. Le réseau est copiloté par l'Etat et le Mouvement associatif. Au 1^{er} juin 2023, il est en cours de déploiement partiel dans la Région Grand Est. Jusqu'à son déploiement complet, les Centres de Ressources et d'Informations pour les Bénévoles poursuivent leur mission d'accueil et de conseil.

Le rôle et les missions des CRIB :

Les CRIB s'adressent à l'ensemble du champ associatif. Les bénévoles doivent pouvoir trouver auprès des CRIB des informations concrètes, un accompagnement et des conseils sur l'administration, la vie statutaire, la gestion comptable, la fiscalité et les questions relatives à l'emploi.

→ La liste des CRIB à jour <https://www.ac-nancy-metz.fr/les-centres-de-ressources-et-d-information-des-benevoles-crib-122945>

CRIB des Ardennes

Comité départemental olympique et sportif
Route de la Moncelle
08 140 Bazeilles
Tél : 03 24 56 03 86
cdos.crib.ardennes@orange.fr

CRIB de l'Aube

Fédération départementale des MJC de l'Aube
18 rue André-Maugout
10 120 Saint-André-les-Vergers
Tél : 03 25 82 18 98
fdmjcaube@wanadoo.fr

Association Profession Sport & Loisirs (APASSE 10)

63 avenue Pasteur
10 000 Troyes
Tél : 03 25 45 28 88
aube@profession-sport-loisirs.fr

Comité départemental olympique et sportif

5 Rue Marie Curie
10 000 Troyes
Tél : 03 25 79 97 37
cdos.aube@wanadoo.fr

CRIB de la Marne

Groupement d'employeurs profession sport & loisirs de la Marne
7 rue du gantelet
51 000 Châlons-en-Champagne
Tél : 03 26 26 97 57
accueil51@profession-sport-loisirs.fr

Maison des sports

Comité départemental olympique et sportif
7 rue du Commerce
51 100 Reims
Tél : 03 26 77 06 60
contact@cdosmarne.fr

Ligue de l'Enseignement de la Marne

23 rue Alphonse Daudet
51 100 Reims
Tél : 03 26 84 37 57
dg@laligue51.org

Association Pays d'Argonne

24 rue Chanzy
51 800 Sainte-Menehould
Tél : 06 23 75 80 21
contact@pays-dargonne.fr

CRIB de la Haute-Marne

Ligue de l'Enseignement de la Haute-Marne
Pôle Rostand
52 000 Chaumont
Tél : 03 25 03 28 20
vieassociative@ligue52.org

Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Haute-Marne

BP 82 112
52 904 Chaumont cedex 9
Contact : Benjamin LAMBERT
benjamin.lambert@mouvement-rural.org
Tél : 03.25.32.52.80

CRIB de Meurthe-et-Moselle

Comité régional olympique et sportif Grand Est
Maison régionale des sports
13 rue Jean-Moulin
54 510 Tomblaine
Tél : 03 83 18 87 00
grandest@franceolympique.com

CRIB de la Meuse

Comité départemental olympique et sportif
Espace Oudinot – Maison des associations
10 rue du Lieutenant Vasseur
55 000 Bar-le-Duc
Tél : 03 29 79 07 52
contact@cdos55.fr

Groupement d'employeurs sport et animation Meuse

Espace Oudinot – Maison des associations
10 rue du Lieutenant Vasseur
55 000 Bar-le-Duc
Tél : 03 29 77 25 25 / 06 13 14 78 72
gesam@wanadoo.fr

CRIB de la Moselle

Centre de renseignement et d'information Bureau Information Jeunesse
Maison des Associations
1 rue du Coëtlosquet
57 000 Metz
Tél : 03 87 69 04 50
projet@cribij.fr

Comité départemental olympique et sportif

2 rue de la Plénière
57420 VERNY
moselle@franceolympique.com

CRIB du Bas-Rhin

Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin
120 Rue Tobias Stimmer
67400 Illkirch-Graffenstaden
Tél : 03 90 40 63 85
crib@laligue67.org

Maison des associations de Strasbourg

1 A place des Orphelins
67 000 Strasbourg
Tél : 03 88 25 19 39
conseils@mdas.org

Profession Sport & Loisirs Alsace

Maison des Associations
1 place des Orphelins
67 000 Strasbourg
(sur rendez-vous)
Tél : 03 89 41 60 43
psl.alsace@profession-sport-loisirs.fr

CRIB du Haut-Rhin

Association Profession Sport & Loisirs
19 rue de la Fecht
68 000 Colmar
Tél : 03 89 41 60 43
psl.alsace@profession-sport-loisirs.fr

Comité départemental olympique et sportif

29 rue du chanoine Henri Cetty
68 200 Mulhouse
Tél : 03 89 33 47 33
cdos.hr@gmail.com

CRIB des Vosges

Ligue de l'Enseignement des Vosges
15 rue Général-de-Reffey
88 000 Épinal
Téléphone 03 29 69 64 64
contact@fol-88.com

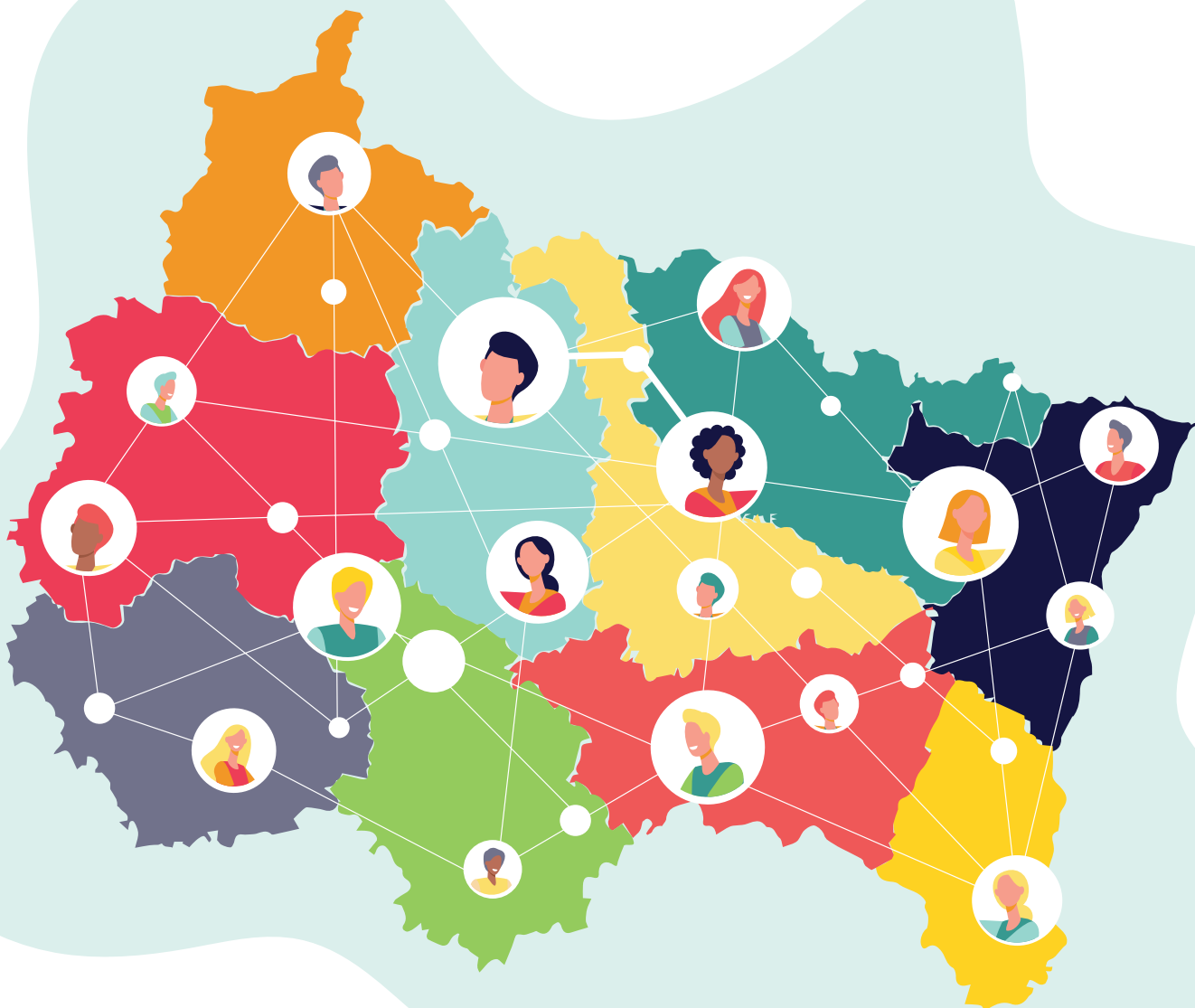
Association Profession Sports

Maison des associations
12 quartier de la Madeleine
88 002 Épinal Cedex
Tél : 03 29 35 06 70
profession.sports.vosges@wanadoo.fr

Fédération départementale des Foyers ruraux des Vosges

205 avenue Louis-Bufferet
88 500 Mirecourt
Tél : 03 29 37 41 42
foyers.rurau88@orange.fr

Notes



4

LA VIE ASSOCIATIVE EN GRAND EST

Données sur le secteur associatif

L'économie sociale et solidaire

Les associations font partie de l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

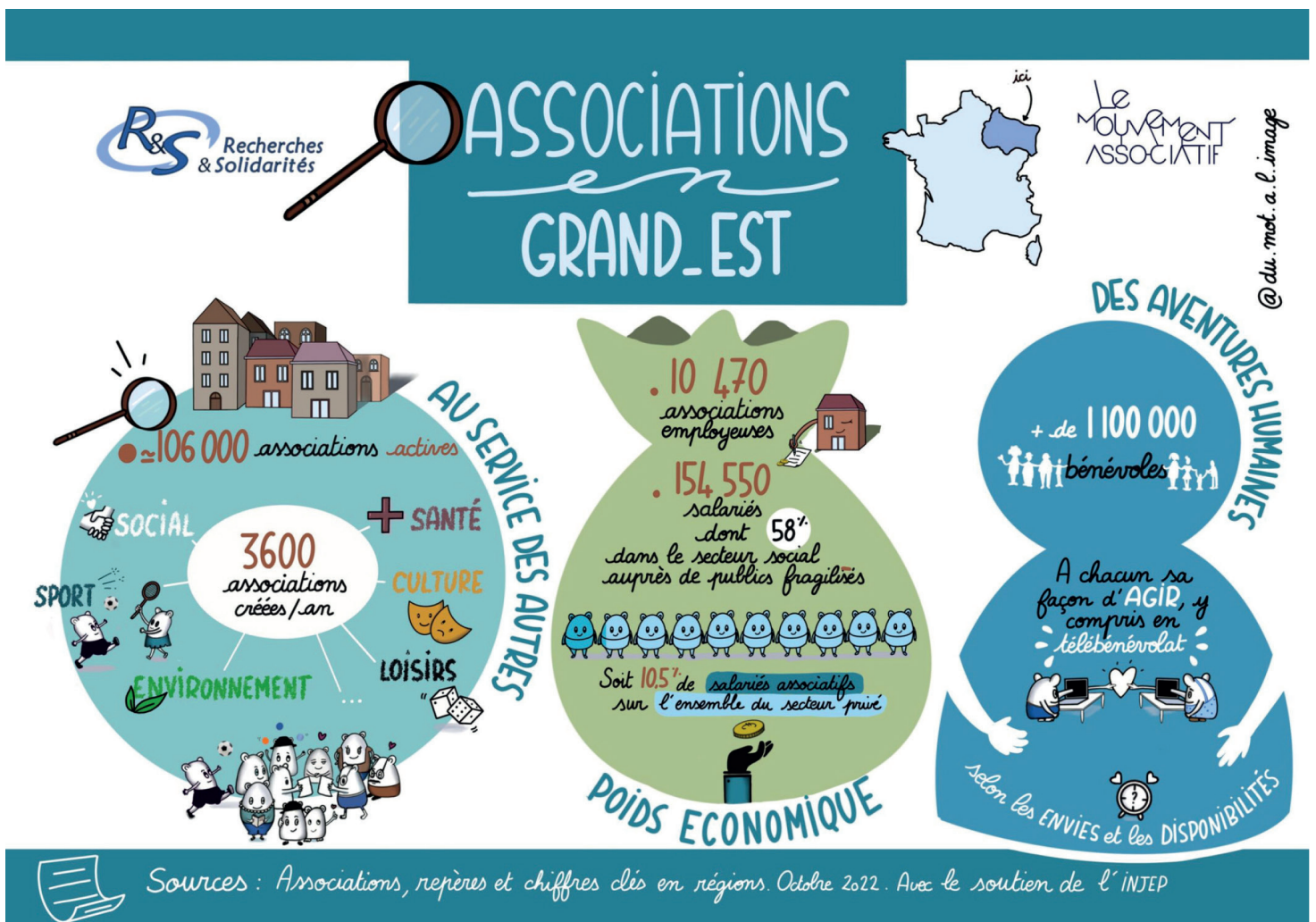
Leurs modes de gestion sont démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : **le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis.**

Avec ses 20 millions de bénévoles et 1,8 million de salariés, le monde associatif est une des forces vives les plus puissantes de notre pays.

Sur tous les fronts, sur l'ensemble des territoires et à l'international, au plus près des besoins, les associations agissent et innovent chaque jour dans l'intérêt général.

Actrices de l'économie, elles créent de l'emploi, génèrent de l'activité, impulsent des projets. Organisées en réseaux, fédérations, unions aux différents échelons territoriaux, elles sont des interlocuteurs des pouvoirs publics.

source : www.lemouvementassociatif.org





Force vive de notre pays, les associations jouent un rôle essentiel à la cohésion sociale.

Elles s'engagent, agissent et innovent

de manière concrète, au quotidien et au plus près des besoins.

Elles animent les territoires, créent du lien, promeuvent une citoyenneté active et contribuent au dynamisme économique.



Ce livret d'accueil - édition 2023 - a été conçu par Alsace Mouvement associatif avec le soutien de la Région Grand Est et l'appui de France Bénévolat Bas-Rhin, Vélo Station et Cadence, pôle musical régional.

Une première version du livret avait été conçue en 2018 par Alsace Mouvement associatif, avec l'appui de la Maison des associations de Strasbourg, du collectif Humanis, de l'AGF, de Vélo Station et France bénévolat Bas-Rhin. En 2023, nous avons souhaité en revoir l'architecture pour le rendre plus facile d'utilisation.

